

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre octobre à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du seize octobre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 5 Total (mini 19) : 22</p> <p>Quorum atteint</p>

Délégués présents(es)

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)
Claude AURIAS**

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)
Eliane BARREILLE**

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)
Corinne MOULIN**

**11 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Valéry LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Roger DIDIER à Eliane BARREILLE, Marie-Pierre MONIER à Eric RICHARD, Marlène MOURIER à Valéry LIOTAUD.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Pascale ROCHAS

Invités présents

Frédéric GIRARD, région Auvergne-Rhône-Alpes
Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures 30.

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les productions agricoles – Sélection d'un prestataire pour les audits de 10 exploitations

Le 1^{er} Vice-président expose :

Suite à l'étude réalisée en 2017 sur l'opportunité et les conditions de mise en œuvre de la marque « Valeur Parc naturel régional » appliquée aux productions agricoles, le Bureau syndical a décidé par délibération du 22 mars 2018 de mettre en œuvre une démarche de marquage de 10 premiers exploitants agricoles.

La Fédération des Parcs a élaboré un document cadre national pour l'utilisation de la marque, définissant les modalités de contractualisation et d'audit. Ce document constitue le cadre de critères communs obligatoires d'utilisation de la marque nationale. À partir de ce cadre, les Parcs élaborent la Convention d'utilisation de la marque sur leur territoire, formalisant l'engagement entre eux et chaque entreprise bénéficiaire pour un secteur d'activité donné.

Le premier volet de cette démarche de marquage développé par le Parc concerne les « produits de l'élevage herbivore ».

A ce titre, il est proposé de marquer cinq éleveurs de la filière ovine en 2018. Le volet « PPAM (Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales) » sera décliné fin 2018 pour aboutir au marquage de 5 exploitations en 2019.

Afin de réaliser les audits de marquage en apportant une garantie d'objectivité et un accompagnement technique sur ces deux filières, il est proposé de recourir à une prestation technique extérieure.

Une demande de devis a été adressée à différents prestataires afin de recevoir des propositions chiffrées d'accompagnement.

Mis à part Ecocert qui n'a pas souhaité répondre au cahier des charges, les trois autres prestataires (Bureau Véritas, les chambres d'agriculture 26 et 05 et Agribiodrôme) ont tous répondu avec pertinence à la demande.

Il est proposé de retenir l'une des trois offres suivantes proposées par le Bureau Véritas, les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes et Agribiodrôme.

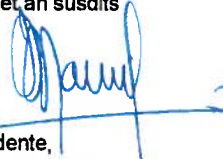


Nom du prestataire	Tarif proposé	Détail de l'offre
Bureau Véritas	6 360 € TTC	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse et retranscription du cahier des charges sous forme de Plan de Contrôle avec la chargée de mission du Parc - Conduite des 5 audits de marquage x 2 filières - Réunion de mise en commun, débriefing - Rédaction d'un bilan d'audit et proposition de perspectives d'évolution de l'exploitation / préconisations - Transmission des éléments à la chargée de mission du Parc
Chambres d'agriculture 26 et 05	8 574,4 € TTC	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse et retranscription du cahier des charges sous forme de Plan de Contrôle avec la chargée de mission du Parc - Conduite des 5 audits de marquage x 2 filières - Réunion de mise en commun, débriefing - Rédaction d'un bilan d'audit et proposition de perspectives d'évolution de l'exploitation / préconisations - Transmission des éléments à la chargée de mission du Parc - Présence au Comité de gestion de la marque <p>Les Chambres ne souhaitent pas inscrire leur accompagnement sur le long terme, précisant qu' « une telle mission étant hors du champ des compétences des chambres d'agriculture ».</p> <p>Proposition d'une Convention de partenariat Chambres / Parc</p>
Agribiodrôme	3 150 € TTC	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse et retranscription du cahier des charges sous forme de Plan de Contrôle avec la chargée de mission du Parc - Conduite des 5 audits de marquage x 2 filières : expertise agricole, bilan et perspectives d'évolution avec l'exploitant au cours de l'entretien - Réunion de mise en commun, débriefing - Rédaction d'un bilan d'audit et proposition de perspectives d'évolution de l'exploitation / préconisations - Transmission des éléments à la chargée de mission du Parc <p>Proposition d'une Convention de partenariat Agribiodrôme / Parc</p>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du 1^{er} vice-président
- **Décide** de retenir l'offre d'Agribiodrôme pour un montant de **3 150 € TTC**
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits


La Présidente,
Henriette MARTINEZ

Une autre vie s'invente ici

